

Eco-régime : éligibilité des terres arables

DESCRIPTION GENERALE DE L'EXPLOITATION	SAU totale (ha)	Terres arables totales (ha)	% de la surface totale de l'exploitation concernée par l'éligibilité des terres arables à l'éco-régime	
	ha	ha	%	
DEROGATION BIO	Surface (ha)	% de la SAU	Seuils	Dérogation
Surfaces conduites en BIO	ha	%	100 % : dérogation	
BLOC PETITES SURFACES	Surface (ha)		Seuils	Points
Terres arables	ha		< 10 ha : 2 points	
BLOC SURFACES SPECIFIQUES	Surface (ha)	% des terres arables	Seuils	Points
Prairies temporaires et jachères	ha	%	5 % et < 30 % : 2 points	
			30 % et < 50 % : 3 points	
			50 % : 4 points	
Protéagineux et légumineuses fourragères	ha	%	> 5 ha et < 10 % : 2 points	
			5 % et < 10 % : 2 points	
			10 % : 3 points	
Autres cultures	ha	%	5 % et < 10 % : 1 point	
			10 % et < 25 % : 2 points	
			25 % et < 50 % : 3 points	
			50 % et < 75 % : 4 points	
75 % : 5 points				
BLOC DIVERSITE D'ASSOLEMENT	Surface (ha)	% des terres arables	Seuils	Points
Céréales d'hiver	ha	%	10 % : 1 point	
Céréales de printemps	ha	%	10 % : 1 point	
Plantes sarclées	ha	%	10 % : 1 point	
Oléagineux d'hiver	ha	%	7 % : 1 point	
Oléagineux de printemps	ha	%	5 % : 1 point	
Total des céréales, oléagineux et plantes sarclées	ha	%	10 % : 1 point (uniquement si 0 point aux autres lignes de ce bloc diversité)	
TOTAL DIVERSITE (plafonné à 4 points)				
BONUS EN CAS DE PRAIRIES PERMANENTES	Surface (ha)	% de la SAU	Seuils	Points
Prairies et pâturages permanents	ha	%	10 % et < 40 % : 1 point	
			40 % et < 75 % : 2 points	
			75 % : 3 points	
POINTS TOTAUX OBTENUS				Niveau
CONCLUSION				

*Il est possible que les longueurs de SNA haies sur prairies ou cultures pérennes soient absentes de votre dossier MesParcelles (car non renseignées dans le dossier Télépac).
Pour compléter la simulation, vous pouvez les renseigner sur MesParcelles.